

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 21 novembre 2014

Saint-Nom, le 26 octobre 2014

Madame, Monsieur,

Le Conseil de l'Association Syndicale libre du Domaine de la Fontaine vous informe que l'Assemblée Générale aura lieu le **vendredi 21 novembre 2014, de 19h30 à 22h30**, à la Mairie de Saint Nom la Bretèche.

Si vous ne pouvez pas être présent, faites-vous représenter en utilisant le pouvoir joint en annexe à cette convocation.

Nous vous prions d'être présents dès 19h30, la salle devant être libérée à 22h30.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Généralités et rappels
2. Rapport d'activités du Conseil Syndical du 01/10/2013 au 30/09/2014 et projets 2014/2015
3. Compte d'Exploitation
4. Bilan au 30/09/2014
5. Examen et mise au vote des motions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale
6. Questions - Réponses sur les sujets soumis au moins 8 jours avant la date de l'AG. Ces sujets doivent donc nous parvenir avant le 12 novembre 2014. Ils ne sont pas soumis à un vote.
7. Fin de l'Assemblée Générale : s'il reste du temps, questions - réponses libres, hors A.G.

Pour les utilisateurs du Pouvoir (annexe)

Afin de faciliter l'exécution de vos directives et pour éviter des contestations ultérieures, nous vous suggérons de cocher, sur votre pouvoir, la réponse que vous donnez à chaque motion. Si vous ne donnez pas de réponse, votre mandataire votera pour vous.

Maurice GUINAMARD
Président du Conseil Syndical
01 34 62 80 02
mauriceguinamard@free.fr

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 21 novembre 2014

1. Généralités et rappels

Utilisation des appareils de jardin à moteur :

Arrêté municipal du 19 juillet 1994 et ses additifs du 2/6/97 et 5/5/99 :

" L'usage des tondeuses à gazon, souffleuses, scies à moteur, tronçonneuses et tout appareil à moteur est autorisé sur le territoire de la commune :

- du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis non fériés de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les jours fériés hors dimanche de 10h00 à 12h00

Pas de tondeuse ni d'appareil à moteur le dimanche.

Les propriétaires doivent en informer toute personne employée pour des travaux de jardinage.

Dépôt des poubelles et végétaux :

Pour l'agrément de tous, nous rappelons que les poubelles et les végétaux doivent être déposés sur les trottoirs au plus tôt la veille du ramassage, à 18h00.

Il est par ailleurs de plus en plus fréquent que les sacs poubelles soient déchiquetés par les chats, les chiens et les oiseaux. Ceci a pour conséquence des débris jonchant les trottoirs et chaussées. La propreté et le standing du domaine sont donc mis à mal. Pour éviter ce désagrément nous suggérons aux résidents d'utiliser des poubelles rigides munies d'un couvercle.

Avant un départ en vacances, NE DEPOSEZ PAS VOS POUBELLES près de la petite poubelle communale située à l'entrée du Domaine, rue Colette. Ce genre d'incivilité n'est malheureusement pas rare et crée souvent une zone de pollution à l'entrée de notre résidence !!

Tennis :

Afin de préserver durablement le revêtement des courts, il est demandé aux joueurs de porter des chaussures de tennis dont les semelles ne laissent pas de trace au sol. D'autre part, l'usage de tricycles, voitures à pédales (fait malheureusement constaté), rollers, etc. est de nature à détériorer le revêtement et est interdit sur les courts.

Élagage des arbres privatifs :

De nombreux copropriétaires se plaignent que les arbres de leurs voisins étant devenus très hauts (certains dépassent 15m !) leur créent énormément d'ombre.

En outre, ces grands arbres peuvent se révéler néfastes aux constructions et aux routes du Domaine : une règle générale de sagesse est que la distance d'un arbre par rapport aux fondations les plus proches ne doit pas être inférieure à sa hauteur (ou 1.5 fois sa hauteur s'il s'agit d'une haie).

En outre, la loi (articles 671 à 673 du code civil) et le Cahier des Charges de la résidence imposent que les arbres situés à moins de 2 mètres de la limite de propriété ne dépassent pas 1.80 m de haut.

Les branches ne devront pas non plus dépasser sur les terrains voisins (y compris sur ceux de la copropriété et les trottoirs de la commune, comme c'est malheureusement le cas à certains endroits).

En dehors de ces règlements, ce sont le bon sens et les relations de bon voisinage qui devront guider chacun pour maîtriser la taille de ses arbres – ou éventuellement abattre les sujets trop envahissants.

Voisins Vigilants :

Le site www.voisinsvigilants.org permet de vous inscrire sur une communauté de voisins vigilants, ou d'en créer une avec vos voisins proches. Idéalement, un groupe comprend 10 à 12 maisons avec un référent. Une communauté de voisins vigilants s'est déjà créée au Domaine de La Fontaine. D'autres vont suivre ...

Cette plateforme de communication vous permettra de faire vivre la bienveillance entre voisins et de réduire de 40% le risque de cambriolage dans votre quartier (système d'alerte par SMS et mail, signalétique dissuasive, partenariat avec les forces de l'ordre ...)

Des informations complémentaires vous seront données par Michel Moreau lors de l'AG.

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 21 novembre 2014

Adresse du site Internet du Domaine : www.domainedelafontaine.org

Il est rappelé que le site du Domaine, qui est géré par Michel Harrois, permet de consulter :

- les convocations et les comptes-rendus de toutes les assemblées générales depuis 2003
- les Statuts de l'Association Syndicale et le Cahier des Charges
- les documents administratifs confidentiels à remplir par les nouveaux propriétaires
- le carnet d'entretien du Domaine
- les Règlements du Tennis et de la Piscine

2. Rapport d'Activités du Conseil Syndical 2013/2014 et projets 2014/2015

Tennis

Réalisations 2013/2014

- La peinture du court n°2 a été réalisée au cours de la deuxième quinzaine du mois de juin.

Prévisions 2014/2015

Néant.

Piscine

Réalisations 2013/2014

- Remplacement de la régulation chlore du petit bassin.
- Travaux divers : remplacement vanne d'égout, changement de purgeurs grand bassin.
- Dépannage, remplacement et re-câblage d'un sectionneur et d'un contacteur de puissance Tétra 40A suite à un incident (déflagration) lors de la remise sous tension. Coût 584 € et une brûlure de main.
- Travaux suite à pannes du réchauffeur du petit bassin. : Coût 766 €

Hygiène

Toujours quelques personnes, grands et petits, qui évitent la douche et le pédiluve qui sont obligatoires avant la baignade.

Quelques chiffres.

La saison 2014 a débuté le samedi 18 mai et s'est terminée le dimanche 15 septembre comme prévu.

SAISON 2011	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Total
Nombre d'entrées	614	923	815	841	392	3585
Moyenne jour	44	31	26	27	22	
Maximum du mois	130	194	96	137	120	
SAISON 2012	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Total
Nombre d'entrées		764	942	1270	471	3447
Moyenne jour		26	30	42	29	
Maximum du mois		98	90	127	73	
SAISON 2013	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Total
Nombre d'entrées	92	664	1657	906	275	3594
Moyenne jour	7	22	54	29	18	
Maximum du mois	17	87	105	71	57	
SAISON 2014	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Total
Nombre d'entrées	289	945	922	433	320	2909
Moyenne jour	19	32	30	13	23	
Maximum du mois	75	102	92	37	56	

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 21 novembre 2014

Contrôles de l'Agence Régionale Sanitaire (ARS)

	Conformité physicochimique		Conformité micro biologique	
	Grand Bain	Petit Bain	Grand Bain	Petit Bain
28 mai	Oui	Fermé	Oui	Fermé
24 juin	Oui	Oui	Oui	Non (1)
30 juillet	Oui	Oui	Oui	Oui
27 août	Oui	Oui	Non (2)	Oui
10 septembre	Oui	Oui	Oui	Oui

(1) Chlore disponible = 8,9 (doit être compris entre 2 et 4)

(2) Présence d'Escherichia coli 2 par 100ml d'eau au lieu de 0.

Les bactéries ont été détectées suite au prélèvement effectué par IPL - EUROFINs le 27 août.

Nous avons reçu un e-mail d'alerte d'ARS 78 le lundi 1er septembre qui demandait :

- la fermeture du grand bassin,
- le nettoyage de tous les filtres,
- une vidange partielle du bassin,
- d'effectuer un choc chloré.

Ce que nous avons fait les 2 et 3 septembre.

Le jeudi 4 septembre le grand bassin ayant retrouvé la conformité physicochimique, la piscine a été ré ouverte à 16 heures.

Les jours de piscine fermée:

Mai : 2 jours de fermeture anticipée en raison des conditions météorologiques.

Juin : 3 jours de fermeture anticipée en raison des conditions météorologiques.

Juillet : 5 jours de fermeture anticipée en raison des conditions météorologiques.

Août : 1 jour de fermeture anticipée en raison des conditions météorologiques.

Septembre : 2,5 jours de fermeture suite à la présence d'Escherichia coli dans le grand bassin.

Rappel : La piscine n'est pas surveillée

Les pompiers sont employés par l'A.S.L. en tant qu'Agents d'Hygiène et de Sécurité. Leur mission ne prévoit pas la surveillance de la baignade. Ils n'ont d'ailleurs pas tous la qualification exigée pour cela.

Leur mission est la suivante :

- Faire appliquer le règlement intérieur, et notamment le contrôle des entrées (port du bracelet obligatoire) ;
- Contrôler deux fois par jour la qualité de l'eau et procéder aux ajustements si nécessaire ;
- Effectuer le nettoyage des bassins ;
- S'assurer du bon fonctionnement des installations ;
- Effectuer quotidiennement le nettoyage des locaux.

La baignade n'étant pas officiellement surveillée, nous vous rappelons un point important, l'article 2 du règlement intérieur :

- Les personnes majeures accèdent à la piscine sous leur entière responsabilité.
- Les enfants mineurs sont toujours placés sous la responsabilité de leurs parents.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte (18 ans et plus).

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 21 novembre 2014

Prévisions 2014/2015

Prévisions d'ouverture : Samedi 16 mai au dimanche 13 septembre.

Du 16 au 31 mai : 12h30 - 20h00 (tous les jours).

Du 1er juin au 31 août : 12h00 - 20h30 (du lundi au vendredi).
11h00 - 19h30 (les samedis, dimanches et jours fériés).

Du 1er au 13 sept: 12h00 - 19h45 (du lundi au vendredi)
11h00 - 19h15 (samedis, dimanches et jours fériés).

A prévoir :

- Peinture des 3 portes métalliques.
- Renégociation du contrat d'électricité avant fin 2015, date à laquelle notre contrat EDF « EJP » deviendra caduque, suite à la disparition des tarifs réglementés pour les gros consommateurs (cas de notre piscine)

Peintures du mobilier urbain

Réalisation 2013/2014: néant

Prévisions 2014/2015 : néant

Espaces verts

Réalisations 2013/2014

Elagage de 4 arbres rue Colette

Abattage de 8 arbres autour des tennis et de la piscine (arbres morts ou créant trop d'ombre et de feuilles sur la piscine).

Dépense : 2 600 €

Prévisions 2014/2015

- rue Laforgue : élagage des 33 tilleuls (plus bas que les anciennes coupes : alignement sur la hauteur des tilleuls du début de la rue Laforgue et élagage des branches basses lorsque nécessaire)
- rue Colette : élagage des arbres de la rue.
- Piscine (coté extérieur) Elagage d'1 platane, et 4 tilleuls
- Entrée du domaine : Elagage aux anciennes tailles de 4 platanes et d'1 tilleul
- Espaces verts tennis / piscine : abattage de 6 sujets chétifs ou malades - élagage général des autres arbres

Budget global (après consultation de 3 entreprises) : 9 500 €

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 21 novembre 2014

Éclairage des rues

Réalisations 2013/2014

Le contrat d'entretien de l'éclairage des rues a été modifié au 1-1-2014.

Avant, avec la société SPCE Choron, il était sur base forfaitaire (1760 € TTC par an) plus les fournitures de matériels (ampoules, transformateurs ...)

A partir de 2014, le contrat d'entretien de l'éclairage a été passé à la société ALVES, sur base horaire (au temps passé – 55 € HT de l'heure) – (gain de 1100€ cette année par rapport à la situation antérieure, sans compter le gain sur les fournitures).

Les fournitures sont maintenant achetées par internet par le CS. Le stock d'ampoules et de transformateurs pour 2 ans a ainsi été reconstitué cette année avec une économie de 60% par rapport aux prix de Choron.

Les pieds de lampadaires, souvent rouillés dans leurs parties enterrées ont été protégés par une peinture à base de goudron.

Une panne générale de l'éclairage de la partie principale du Domaine s'est produite le 9 juillet. Il s'avère que la présence de fourmières remontant à l'intérieur de certains pieds de lampadaires (surtout rue Laforgue) créait des courts-circuits par temps humide. Les pieds de lampadaires de la rue Laforgue ont été vidés de leurs habitants par aspirateur. Les autres, moins infectés ont reçu en septembre des doses de produits anti-fourmis. Cette panne générale ne s'est pas reproduite après ce traitement.

Une étude de remplacement des ampoules actuelles par des ampoules LED a montré que cette solution ne serait pas rentable, compte tenu des faibles puissances actuelles des ampoules (70 W). Le gain de consommation par rapport à des LEDs de 15 W ne permettrait pas d'amortir le coût important de transformation des lampadaires.

Travaux d'électricité exceptionnels :

Afin d'éclairer le chemin allant de la route de Ste Gemme à la place Verlaine, le lampadaire municipal situé devant le 19, rte de Ste Gemme a été déplacé aux frais de notre ASL (après accord de la mairie) pour le placer dans l'axe du chemin (coût 2662 € TTC).

Le support du lampadaire situé en haut de la rue Laforgue s'est cassé. Le lampadaire a dû être remplacé (coût 640 € TTC).

Prévisions 2014/2015

Poursuite de l'entretien à la demande sur base horaire avec ALVES. Pas de travaux particuliers.

Travaux de voirie

Réalisation 2013/2014: néant

Prévisions 2014/2015 : néant

Projet de révision du Cahier des Charges et des Statuts de l'ASL du Domaine de La Fontaine

Le Cahier des Charges et les statuts du Domaine de La Fontaine datent de l'origine de celle-ci (1983) et n'ont jamais été modifiés.

Au Pré Saint-Nom, résidence de taille un peu supérieure à la nôtre, il a été procédé l'an dernier à la mise à jour du Cahier des Charges et des Statuts. Ces documents, consultables sur le site du Pré Saint-Nom nous donnent un bon exemple.

M. Olivier BRUAS s'est porté volontaire en août dernier pour préparer un projet de mise à jour de ces documents. Il a déjà bien avancé le problème, mais ce travail, en lien avec le CS, nécessite encore de nombreuses mises au point. La présentation au vote de l'AG de ces documents importants ne pourra avoir lieu avant l'AG de fin 2015.

D'ici là, il est rappelé que le Cahier des Charges (1983) et les Statuts (1983) du Domaine s'appliquent.

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 21 novembre 2014

Versement des charges

Les charges sont dues trimestriellement, le 10 du premier mois de chaque trimestre. **Il n'y a pas d'autre appel de charges que celui inclus dans le compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire**

Pour simplifier la gestion des règlements, il est souhaitable que les propriétaires optent pour le prélèvement automatique (formulaire disponible sur le site du Domaine ou à demander à M. Guinamard 01.34.62.80.02)

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 21 novembre 2014

3. Compte d'exploitation

	Réel 2012-13	Budget 2013-14	Réel 2013-14	Budget 2014-15
Produits				
Total "charges collectées"	135 200	135 200	135 200	137 150
Plus values + produits financiers	7 498	4 800	4 955	5 000
Autres ressources	80	0	936	0
Total produits	142 778	140 000	141 091	142 150
Charges d'exploitation				
Administration générale				
Coûts Assemblées Générales	410	430	401	430
Assurances	1 399	1 500	1 482	1 500
Taxe Foncière + Taxe Habitation	3 985	4 080	4 144	4 300
Fournitures & frais divers	142	150	133	150
Total administration générale	5 936	6 160	6 160	6 380
Espaces verts & voirie				
Contrat d'entretien des espaces verts	15 458	15 768	15 846	16 216
Plantations élagages	1 316	3 200	2 793	9 900
Electricité pour l'éclairage	2 815	3 030	2 885	3 030
Entretien lampadaires	3 486	1 750	2 852	1 700
Remplacement lampadaires	922	1 000	3 302	0
Entretien voirie (sablage, réparations,...)	3 245	3 000	4 510	2 000
Entretien mobilier urbain	0	0	0	0
Total terrain & voirie	27 242	27 748	32 188	32 846
Entretien tennis	0	4 000	3 975	100
Piscine & club house				
Salaires et charges sociales des surveillants	26 569	28 746	27 873	28 888
Eau, électricité & téléphone	7 737	9 430	9 943	10 030
Entretien & travaux piscine	15 276	14 000	11 114	12 938
Total piscine & club house	49 582	52 176	48 930	51 856
Frais financiers	0	0	16	0
Total charges d'exploitation	82 760	90 084	91 269	91 182
Résultat d'exploitation	60 018	49 916	49 822	50 968
Gros travaux	0	0	0	0
Résultat net	60 018	49 916	49 822	50 968

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 21 novembre 2014

4. Bilan

ACTIF	Réel au 30/09/14	PASSIF	Réel au 30/09/14
Immobilisations Nettes	0	Apport initial et réserves	301 935
Portefeuille Titres		Cautions reçues (5 locataires)	400
Sicav / Société Générale	0	Charges encaissées d'avance, 4 maisons	1 040
Banque		Charge juillet encaissée à tort	260
Livret A Société Générale	76 500	Charges à payer	
Compte à terme / Société Générale	283 691	Charges sociales	5 049
Compte sur Livret / Société Générale	4 000	Taxes foncière & habitation	4 143
Compte de dépôt / Société Générale	862	Eau, électricité piscine	1 700
Total banque	365 053	Autres fournisseurs	1 004
Caisse	300	Total charges à payer	11 896
		Bénéfice cumulé sur l'exercice (avant affectation)	49 822
Total actif	365 353	Total passif	365 353

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 21 novembre 2014

5. Motions soumises à l'approbation de l'AG du 21 novembre 2014

Majorité requise pour les motions présentées à cette AG: majorité simple (voir article DIX paragraphe 1 des statuts).

Rappel : seuls les votes « pour » et « contre » seront pris en compte pour déterminer la majorité. Les abstentions sont considérées comme non votants.

Motion A. Compte rendu d'activités de l'exercice écoulé

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le compte rendu d'activités présenté par le Conseil Syndical pour l'exercice écoulé ?

Motion B. Rapport financier

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le rapport financier présenté par le Conseil Syndical pour l'exercice écoulé ?

Explications : voir le Compte d'Exploitation 2013/2014 et le Bilan au 30-09-2014

Motion C. Affectation du résultat net d'exploitation

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle l'affectation du bénéfice d'exploitation de 2013/2014 (49 822 €) en augmentation de nos réserves ?

Motion D. Budget prévisionnel 2014/2015

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le budget prévisionnel d'exploitation 2014/2015 ci-joint ? Voir le rapport compte d'exploitation, dernière colonne de droite (Budget 2014/2015)

Motion E. Charges Trimestrielles

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le montant des charges trimestrielles normales de fonctionnement de 265 € par trimestre pour les échéances de l'année 2015 (janvier, avril, juillet, octobre) ?

-

Motions F1 et F2 : Election de 2 membres du Conseil Syndical

Explications : Le Conseil Syndical est renouvelé par tiers chaque année. La durée d'un mandat est de 3 ans.

	Début mandat	Fin mandat	Remarques
Michel MOREAU	2013	2016	
Catherine GONNEAU	2013	2016	
Maurice GUINAMARD	2012	2015	
Jacques HAUDEVILLE	2012	2015	
Henri PFAHL	2011	2014	poste 1 à pourvoir – se représente
Marc PROVENCE	2011	2014	poste 2 à pourvoir – se représente

Question : L'assemblée Générale, après avoir pris acte des candidatures, élit 2 nouveaux membres au Conseil Syndical parmi les candidats qui se déclareront lors de l'Assemblée Générale.

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 21 novembre 2014

Motion Fibre Optique : Convention avec Orange pour câblage en fibre optique de notre résidence

Question : L'Assemblée Générale autorise-t-elle le Conseil Syndical à signer une convention avec Orange pour câbler en Fibre Optique le Domaine de la Fontaine, sachant que d'autres opérateurs pourront également utiliser cette installation et que chaque propriétaire peut décider ou non de garder son ancienne installation, d'y rajouter la Fibre Optique ou de la remplacer par la Fibre Optique.

Explications : Aucun frais pour le Domaine de la Fontaine. Le Conseil Syndical demande que vous répondiez OUI même si vous n'êtes pas intéressé par la fibre optique chez vous. En effet :

Avant de proposer ses services de fibre optique, Orange demande qu'une convention soit signée entre Orange et l'ensemble des propriétaires représenté par le Conseil Syndical.

Si cette convention n'est pas signée, Orange n'installera pas les structures d'accès à la Fibre Optique pour desservir notre Domaine. (Une boîte de connexion sur la voie publique pour 300 abonnés)

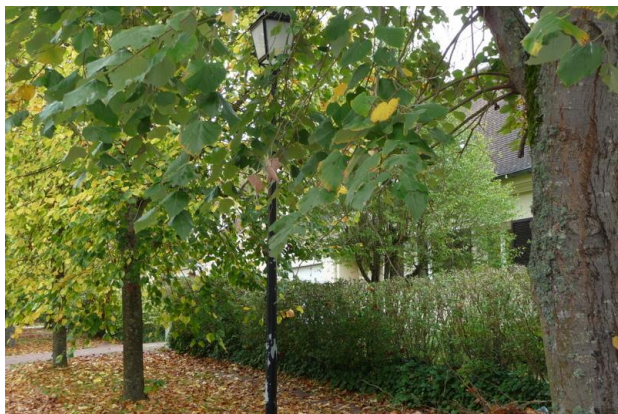
Si la convention est signée, Orange pourra installer cette boîte de connexion gratuitement, mais seuls les propriétaires le désirant recevront la fibre chez eux.

Donc si vous n'êtes pas intéressés par cette fibre optique, autorisez quand même le conseil syndical à signer cette convention de façon à ce que les personnes intéressées puissent la recevoir. Il ne vous en coûtera rien.

Motion Jaffré - Abattage d'un tilleul devant le 7 rue J. Laforgue

Question : L'assemblée Générale accepte-t-elle l'abattage d'un des 3 tilleuls situés devant le 7 rue Jules Laforgue, lot n°98 (l'arbre concerné est situé à gauche du lampadaire sur la photo jointe – modifiée le 28 oct 2014)

Explications : Devant notre maison nous avons 3 tilleuls qui forment une grande barrière de végétation empêchant la lumière de passer. Je demande à l'assemblée générale la permission d'abattre l'un de ces 3 arbres, celui situé à gauche du lampadaire, de sorte que le soleil puisse atteindre notre façade. Nos voisins les plus proches de cet arbre (familles Di Paolo, Le Guernic et Bessette) aux 8, 9 et 10 de la rue, ont donné leur accord.



Le Conseil Syndical émet un avis favorable sur cette demande. (arbres trop serrés actuellement – éclairage par le lampadaire non efficace – pas de changement général d'aspect de la perspective de la rue Laforgue)

Il n'y aura pas de coût supplémentaire pour la copropriété pour l'abattage de cet arbre par rapport à son élagage qui était prévu au budget pour l'ensemble des tilleuls de la rue Laforgue.

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 21 novembre 2014

Motion Lortat-Jacob – 19, rue St Mallarmé – Piscine privative

Question : L'assemblée Générale accepte-t-elle la construction d'une piscine privative non couverte de 8mx4m (profondeur moyenne 1.5m) dans le jardin du 19, rue St Mallarmé. ?

Explications :

Voir plan d'implantation joint.

Les 4 voisins concernés par ce projet ont donné les avis suivants :

- Sont d'accord : CHARLES Gérard 17, St Mallarmé et DENARIE 6, A. Rimbaud
- S'opposent : GAULTIER 21 St Mallarmé et ROUXEL 8, A. Rimbaud



Suivent 3 motions demandant l'autorisation d'utiliser pour les volets et la porte d'entrée des nuances de gris non prévues actuellement dans la liste des couleurs autorisées.

Rappel :

Le Cahier des Charges (1983) stipule à l'article DIX :

« Les portes et volets, persiennes et plus généralement les éléments extérieurs en bois doivent être soigneusement entretenus et vernis ou peints à l'identique ... de façon à maintenir à l'ensemble un aspect soigné »

Les couleurs d'origine (=celles autorisées) ont été précisées dans le passé par le Conseil Syndical :

Bondex couleur chêne (volets uniquement), blanc, vert bouteille (RAL 6005), bleu marine (RAL 5003), rouge (RAL 3001), rouge basque (RAL 3003) et marron (RAL 8012).

Vous pouvez sur internet (lien ci après) visualiser les couleurs correspondant aux RAL :

<http://www.toutes-les-couleurs.com/nuancier-ral.php>

DOMAINE DE LA FONTAINE
Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 21 novembre 2014

Motion Boutonnet – 10, allée Guillaume Apollinaire - Peinture des volets et porte d'entrée en gris (RAL 7037 ou 7042)

Question : L'assemblée Générale accepte-t-elle que les volets et porte d'entrée du 10, allée Guillaume Apollinaire soient de couleur grise satinée (RAL 7037 ou 7042) ?

Explications :

La porte de garage sera blanche

Cette nuance de gris a été choisie pour s'accorder avec le pavement d'entrée en granit et le crépis, qui sera refait, mais un peu plus clair que celui actuel.

L'accord des voisins les plus proches a été obtenu (Guinamard 12 G Apollinaire – Durandeu 8 G Apollinaire – Eurieult 3 G Apollinaire)

Motion Jalon – 1, allée Guillaume Apollinaire - Peinture des volets et porte d'entrée en gris (RAL 7042)

Question : L'assemblée Générale accepte-t-elle que les volets et porte d'entrée du 1, allée Guillaume Apollinaire soient de couleur grise satinée (RAL 7042) ?

Explications :

La porte de garage sera blanche

L'accord des voisins les plus proches a été obtenu (Guinamard 12 G Apollinaire – Eurieult 3 G Apollinaire – Des Courtils 2 G Apollinaire – Desvoves 6 Colette)

Motion Moreau – 21, rue Colette - Peinture des volets et porte d'entrée en gris clair (RAL 7047)

Question : L'assemblée Générale accepte-t-elle que les volets et porte d'entrée du 21, rue Colette soient de couleur gris clair (RAL 7047) ?

Explications :

La porte de garage est blanche.

L'accord des voisins les plus proches a été obtenu (Raoul, 19 rue Colette - Davoust, 23 rue Colette - Zur Brügge, 24 rue Colette)

DOMAINE DE LA FONTAINE

Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 21 novembre 2014

POUVOIR

Je soussigné NOM :

PRENOM :

Propriétaire de la maison située au78860 St Nom la Bretèche

Constitue pour mandataire : NOM..... PRENOM.....

à l'effet de me représenter à **l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 21 novembre 2014** et éventuellement, à toute Assemblée postérieure ayant le même Ordre du Jour et rendue nécessaire pour cause d'ajournement, d'absence de quorum ou pour toute autre cause, et de signer à cet effet toute feuille de présence, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, tous actes et pièces, substituer et généralement faire le nécessaire.

Déclarant avouer et ratifier par avance tout ce qui sera fait en mon nom.

Fait à le Signature **(précédée de la mention « Lu et approuvé »)**

MOTION	Résumé de la motion	Cochez les cases		
		OUI	NON	absten tion
A	Compte rendu d'activité de l'exercice écoulé			
B	Rapport Financier exercice passé			
C	Affectation du résultat net d'Exploitation			
D	Budget Prévisionnel 2014/2015			
E	Charges Trimestrielles de fonctionnement			
F1	Élection d'un membre du Conseil Syndical (1/2)			
F2	Élection d'un membre du Conseil Syndical (2/2)			
Fibre optique	Convention avec Orange pour pose fibre optique			
Jaffré	Abattage d'un tilleul - 7, rue Laforgue			
Lortat-Jacob	Piscine privative 8x4m – 19, rue Mallarmé			
Boutonnet	Gris pour volets et porte d'entrée – 10, rue G Apollinaire			
Jalon	Gris pour volets et porte d'entrée – 1, rue G Apollinaire			
Moreau	Gris pour volets et porte d'entrée – 21, rue Colette			